



En arrêt ma fiche de paie est négative

Par **dee71**, le **05/09/2016** à **14:46**

je suis en arrêt maladie et mon employeur m'a fait parvenir ma fiche de paie sur laquelle j'ai un paiement de-12,79 euros est-ce normal que je paie: csg déductible et non déductible et frais de santé non cadre alors que je les paie déjà sur mes indemnités journalières de la cpam.

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **P.M.**, le **05/09/2016** à **16:33**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait savoir si cela ne serait pas lié à la cotisation à la prévoyance santé d'entreprise...

Par ailleurs, il faudrait aussi voir si l'employeur n'a pas obligation de vous maintenir le salaire pendant une partie de l'arrêt-maladie en fonction d'une part, de votre ancienneté dans l'entreprise et d'autre part, de la Convention Collective applicable...

Par **dee71**, le **05/09/2016** à **18:09**

bonjour et désolé de mon impolitesse,

merci pour votre réponse pmtedforum, je suis en arrêt depuis le 22/04/2016 mon employeur(société de nettoyage) a maintenu mon salaire pendant 60 jours et il a arrêté au mois de juillet. Je suis employée depuis le 16/03/2015 en tant que femme de chambre.

Merci pour votre prochaine réponse.